

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00462

**PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - ACQUISITION DU
TENEMENT IMMOBILIER SIS 6 RUE LOUIS SOULIE A SAINT-ETIENNE
PROPRIETE DE SODIHA**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160721-D20160046210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - ACQUISITION DU TENEMENT IMMOBILIER SIS 6 RUE LOUIS SOULIE A SAINT-ETIENNE PROPRIETE DE SODIHA

Le tracé du prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway nécessite d'acquérir des emprises foncières aujourd'hui identifiées.

Le démarrage des travaux d'infrastructure est prévu pour le 2nd semestre 2017.

L'immeuble appartenant à la société SODIHA – bailleur social, situé au 6 rue Louis Soulié et cadastré sous la section DY n°1, est concerné par le projet. Saint-Etienne Métropole souhaite en effet, se rendre propriétaire de cet ensemble immobilier pour pouvoir disposer de l'emprise nécessaire à la réalisation de la plateforme de l'infrastructure.

Cet immeuble est composé de 5 logements dont 4 étaient occupés.

L'immeuble doit être libéré au plus tard au 1^{er} trimestre 2017 afin de permettre d'entreprendre les travaux de démolition. L'acquisition doit donc être finalisée fin 2016.

De manière à respecter le planning d'intervention, Saint-Etienne Métropole a confié, par mandat, au PACT Loire (dénommé SODIHA depuis juillet 2016), une prestation de relogement des occupants et de gestion locative à compter du transfert de propriété à Saint-Etienne Métropole.

Saint-Etienne Métropole a engagé les discussions avec la société SODIHA afin de convenir des modalités d'acquisition.

La société SODIHA a fait part de son accord pour la vente de l'immeuble moyennant le prix de 311 104,74 € (fixé en valeur au 31/12/2016) et résultant du calcul suivant :

- le montant des emprunts restant à rembourser pour un montant de 246 133,01 € (la société SODIHA avait souscrit un prêt de 268 400 € en 2007 puis un autre prêt de 43 577,41 € en 2014),
- le montant des subventions perçues et que SODIHA doit aujourd'hui rembourser sur la part non amortie, soit un montant de 49 429,57 € (subventions Fondation Abbé Pierre et 1% logement). Les autres financeurs (la Région, le Département et l'Etat) ont déclaré renoncer au remboursement de leurs subventions,
- les frais financiers (indemnités de remboursement anticipé des prêts), frais de dossier et coût de la vacance d'un logement (location bloquée depuis juillet dernier pour cause de vente) pour un montant de 20 546,91 €.

Le service France Domaines, dans son avis du 21 décembre 2005 a estimé ce bien en valeur libre de toute occupation à 350 000 €.

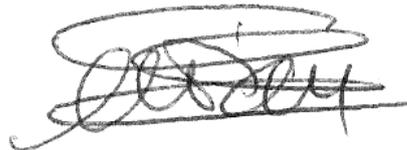
A ce jour, deux ménages sur quatre ont pu être relogés.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

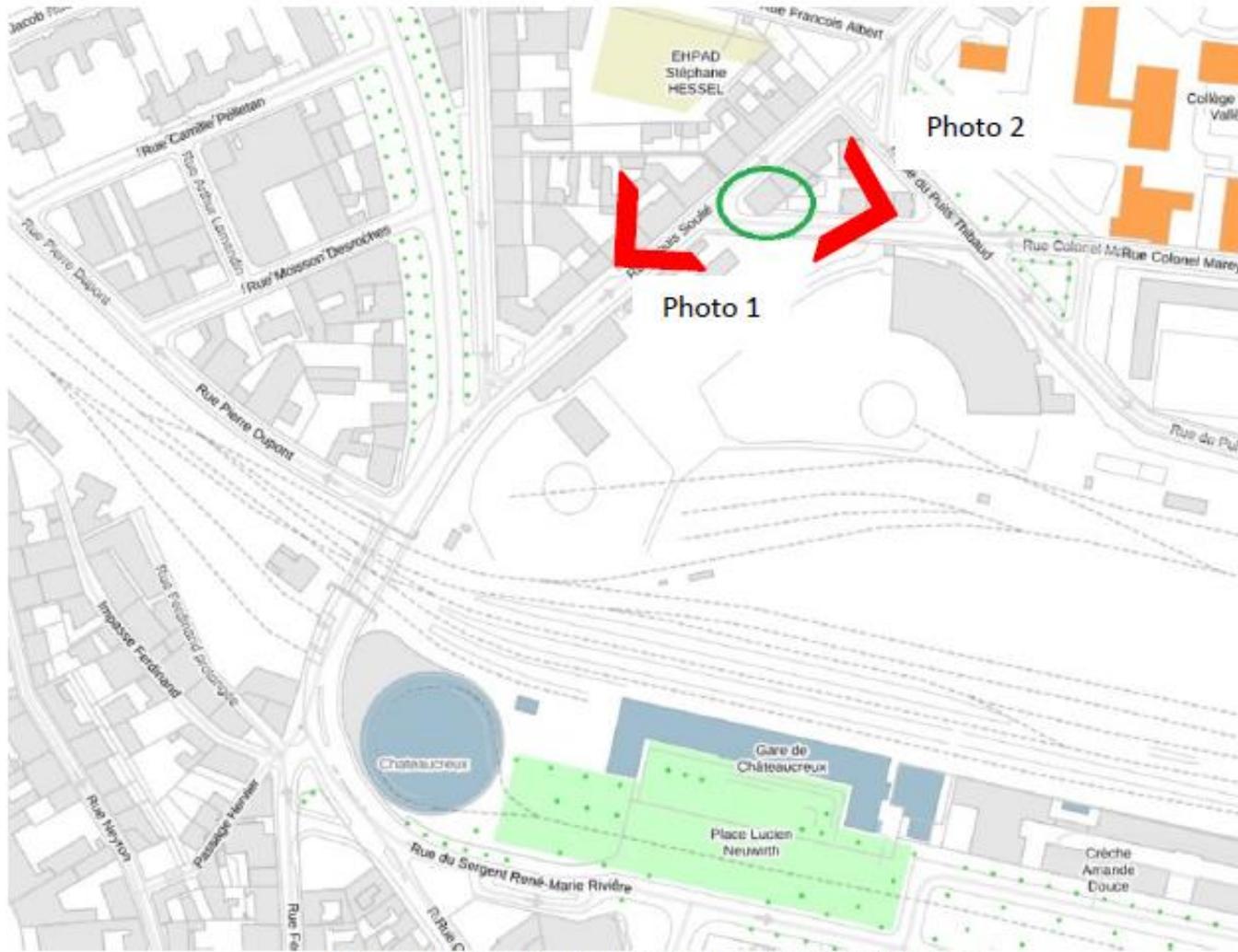
- **approuve l'acquisition du tènement immobilier sis 6 rue Soulié à la société SODIHA, cadastré DY n°1, moyennant le prix de 311 104,74 euros,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente qui sera établi par l'étude de Maître FAURE, 41 rue des Aciéries à Saint-Etienne, ou de manière générale à signer toutes pièces découlant de la présente vente,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte entrant dans le cadre de la présente délibération,**
- **la dépense correspondante sera imputée dans l'Autorisation de Programme (AP) votée lors du BP 2016 et actualisée au BS 2016 pour l'opération 114 « Réalisation d'une 3^{ème} ligne de tramway ».**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU



Plan de localisation : 6 rue Louis Soulié, Saint-Etienne